

Préambule

Le projet de métro automatique de rocade, Arc Express, vise à desservir par un réseau de transports collectifs performants les pôles économiques et d'habitat existants ou en développement de la petite couronne. Il repose pour cela sur un maillage avec les métros, RER, Transiliens et tramways.

Ce projet, inscrit au projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France, a pour objectifs de favoriser les liaisons de banlieue à banlieue et d'améliorer la qualité de la desserte en transports collectifs en offrant un niveau de service équivalent à celui du métro parisien.

Long d'une soixantaine de kilomètres, le projet **Arc Express** a été imaginé en plusieurs arcs, réalisables par phases successives, et dont deux (Sud et Nord) ont été définis comme prioritaires.

Parce qu'**Arc Express** est un projet de lignes ferroviaires d'un montant supérieur à 300 millions d'euros et d'une longueur supérieure à 40 km, présentant de forts enjeux sociaux et économiques et destiné à avoir des impacts significatifs sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement, le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) a saisi, comme le prévoit le code de l'environnement, la Commission nationale du débat public (CNDP).

Le 2 septembre 2009, la CNDP a décidé d'organiser un débat public dont l'animation a été confiée à la Commission particulière du débat public (CPDP) **Arc Express**. Le rôle de la CPDP est de veiller au respect de la participation du public au cours du débat. Elle ne se prononce pas sur le fond du projet.

Le débat public portera sur l'opportunité et les objectifs majeurs de l'ensemble de la rocade ainsi que sur les objectifs plus particuliers et les caractéristiques principales des deux arcs définis comme prioritaires (Sud et Nord).

Il devra par ailleurs expliciter la compatibilité du projet **Arc Express** avec celui du Plan Transport du Grand Paris.

À l'issue du débat, la CPDP **Arc Express** rédigera un compte-rendu du débat public et le Président de la CNDP tirera un bilan de ce débat. Dans les trois mois suivant la publication de ce dernier, le STIF indiquera, par une décision motivée et publiée, le principe et les conditions de la poursuite du projet. Il précisera, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet.

Pour ce débat, le STIF a conçu, sous le regard de la Commission particulière du débat public, un « dossier du maître d'ouvrage » permettant aux différentes parties prenantes de prendre connaissance du projet.

Ce dossier comporte

>> **Un cahier central** présentant le métro de rocade : éléments de contexte, enjeux, objectifs et caractéristiques principales de la liaison **Arc Express**.

>> **Des cahiers par arc prioritaire** présentant l'état des projets présentés sur les Arcs Sud et Nord.

Le présent cahier concerne l'Arc Nord, celui qui relie La Défense ou Nanterre à l'Ouest et Bobigny ou Pantin.

Il rappelle de manière synthétique les principales caractéristiques du projet **Arc Express** (développées dans le cahier central du dossier du maître d'ouvrage) et les raisons qui ont conduit à la définition d'arcs prioritaires.

Sont ensuite présentés les enjeux de l'Arc Nord, qu'il s'agisse des enjeux urbains, de transports ou des besoins de déplacements.

Ce cahier présente enfin les tracés possibles pour l'Arc Nord en précisant notamment les points de maillage identifiés et les enjeux urbains.